



Commission Européenne de Courses de CaisSES à Savon

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la CECCAS

07-08 & 09 novembre 2008. UERSFELD (Allemagne)

Participants :

Président	: Philippe ROTH
Vice-président	: Walter KRAEMER
Secrétariat	: Frédéric GRIGNARD
Allemagne	: Sven MIESSEN
Belgique	: Jean-Claude GRIGNARD, Robert SCHMITZ
France	: Jean PILAT, Michel GROSSENEING (excusé)
Lettonie	: Armand JEKBSONS, Darjis DARJUS
Suisse	: René MULLER, Jonathan BERGER
Tchéquie	: Petr SVOBODA, Jan SEJKORA
Italie	: Bruno CONFICONI, Guiseppe DOZZI

Procès-verbal :

Le président ouvre la 27^{ème} assemblée générale de la CECCAS est souhaité la bienvenue à tous les délégués présents.

- Le secrétariat a reçu la demande de démission des délégués allemands (Heinz HESEMANN & Martin RAPP).

L'Allemagne se présente avec deux nouveaux délégués :
Sven MIESSEN qui était délégué suppléant
Günter GRUNER.
L'assemblée accepte les deux nouveaux délégués.

La France propose :
Pierre ORTHOLF comme délégué suppléant
La Lettonie propose :
Darjus DARJIS comme délégué
Gunkis LIEPASKALNS comme délégué suppléant
La Suisse propose :
Cédric PASQUIER comme délégué suppléant
L'Italie propose :
Claudio SPARTI comme délégué suppléant

Tous ces délégués sont acceptés par l'assemblée.

- Le président explique à l'assemblée comment il voit le travail du bureau.

Le bureau va travailler sur les différents projets, les diverses demandes, sur les règlements et proposera les modifications à l'assemblée pour approbation. Le bureau c'est réuni le jeudi, et cette assemblée fonctionnera déjà sur ce système.

- Débriefing du championnat d'Europe à BOZKOV (Tchéquie), tout le monde dit que le championnat était parfait et remercie encore une fois la Tchéquie pour l'organisation.

- Bilan de la coupe d'Europe 2008 :

Calice : OK
Villers S/Mer : OK
Château d'Oex : revoir peut-être le départ pour éviter cette trop grande vitesse pour les plus petits. Protections de la piste à revoir.

Mseno : gros problème de sécurité.
La Roche en Ardenne : OK

🚩 Calendrier de la coupe d'Europe 2009 :

Le Bureau propose de réduire le nombre de course de la coupe d'Europe.
Après un rapide tour de table, les délégués décident de limiter à 4 courses max.
Ces dernières compteront toutes pour le classement final.
Au sujet des points, 1 point est attribué à partir 12eme rang.

Courses 2009 :

02&03 mai Pribram (Thèque)
22&23 août Château d'Oex (Suisse)
12&13 septembre Viu près de Turin (Italie)

🚩 Le bureau propose que la date du championnat d'Europe soit toujours le dernier week-end complet de juillet.

L'assemblée accepte.

Date des futurs championnats d'Europe :

24-26 juillet 2009 Uersfeld (Allemagne)
23-25 juillet 2010 Belgique
29-31 juillet 2011 France
27-29 juillet 2012 Italie
26-28 juillet 2013 Suisse

🚩 Le président explique qu'il y a un problème pour que la CECCAS soit reconnue dans tous les pays comme ASBL européenne car les lois sur les ASBL diffèrent d'un pays à l'autre.
Entre autre un problème sérieux se pose au niveau des assurances dans la configuration actuelle.
Le bureau va revoir les statuts pour que la CECCAS devienne une fédération internationale.
La dénomination choisie par l'assemblée est : Fédération Internationale de Speed Down (F.I.S.D).
Tous les délégués ont jusqu'à fin mars pour envoyer leur proposition de modifications des statuts au secrétariat.
Le président fait remarquer que dans les nouveaux statuts, toutes les personnes participant activement à la bonne marche de la Fédération de speeddown doivent avoir le droit de vote.

A partir de 2009 une fiche d'homologation des pistes sera à disposition des délégués sur le site. Cette dernière devra obligatoirement être remplie en 2 exemplaires ceci par tous les délégués présents sur le lieu d'une course sous règlement CECCAS. Une copie sera remise à l'organisateur. Les délégués ont l'obligation de signer les fiches d'homologation, en cas d'abstention des sanctions seront prises contre les récalcitrants.

Une assurance internationale, couvrant la responsabilité civile et pénale des délégués et membres du Bureau sera conclue pour 2009.

🚩 Le bureau explique qu'il y a un gros problème avec certains pays sur le nombre de licence CECCAS émise. Au vu des assurances et des responsabilités y relative les pilotes doivent absolument courir sous licence, La solution envisagée est que la CECCAS établisse les licences ceci pour une meilleure gestion. Les demandes seront possibles via les délégués de chaque pays qui feront remplir un document type. Le pilote/copilote devra faire sa demande de licence uniquement dans le pays où il est domicilié. De plus une carte grise ainsi qu'une plaquette comportant un numéro de châssis devront dorénavant accompagner toutes les caisses à savon (de C1 à C8) qui sont aux normes des règlements CECCAS en vigueur. Cette carte grise sera aussi établie par la CECCAS cette dernière fera l'objet d'une demande par les pilotes, aux délégués du pays qui fera remplir un document. La plaquette sera installée par les délégués lors du pré contrôle technique dans chaque pays avant la saison. Le pilote ne disposant pas de la licence et de la carte grise ne pourra prendre le départ en coupe et championnat d'Europe.
La licence 2009 permettra à tous les pilotes de courir ceci sans discrimination dans tous les pays membre.

Les formulaires de demande de licence et de carte grise seront à disposition sur le site prochainement.
Les délais pour le renvoi de ces formulaires au secrétariat sont fixés au 15 février 2009.

L'assemblée accepte.

🚩 Quelques modifications au règlement technique (général, C1-C4, C5, C7) sont proposée et acceptée.

Cat 7 : La balance sur les freins au départ est interdite.
Par arrêt complet du véhicule il est stipulé que aucune roue ne doit être mobile.
Sur les carriolis muni de biellettes, une pièce métallique de rattrapage de course est autorisées, longueur maximum 8 cm.

C1 à C8 : En cas de remontées sur pont de camion, les pilotes et copilotes doivent porter le même équipement que lors de la descente.
Les marques ou les signes d'aide au trajectoires ou de freinage sont interdite sur les pistes, routes, protections, etc.

Cat 1 – 4 : Dépassement de poids : En cas de masse corporelle importante, le poids autorisé pour ces catégories pilote compris peut dépasser de 10% le poids total de la catégorie, ceci pour autant que le poids à vide du véhicule ne dépasse pas 100 kg
Les lests ne sont pas autorisés.

Cat. 1-2-3-4-5-6-8 ; La pression max. des pneumatiques pour les catégories C1 à C6 est limitée 4,9 Bar et C8 à 3.5 Bar. Aucune tolérance ne sera permise. Si la pression mesurée d'un véhicule de course est au-dessus, le pilote sera immédiatement exclu de la manche ou cette limite de pression a été dépassée.

Tout pilote ne respectant pas la norme de pression ci-dessus ou celle (inférieur à 4,9 Bar) indiquée sur le pneu, en assumera l'entière responsabilité en cas d'accident.
Contrôle de la pression des pneus : Pour les catégories C1 à C8, la valve de gonflage doit être accessible en toutes circonstances aussi bien à l'avant qu'à l'arrière.

Cat.8 : les karts juniors sont acceptés ceci avec le règlement 2008 en vigueur pour les pilotes de 10 à 15 ans.

Le bureau a reçu une demande des pilotes italiens pour modifier le règlement C6 .
L'assemblée propose que les pilotes/constructeurs de C6 de chaque pays se rencontrent lors du championnat d'Europe à Uersfeld le jeudi 23 juillet à 14h. Le but de cette réunion sera de fournir une proposition de règlement que la CECCAS étudiera pour la valider ou ne pas la valider lors de l'assemblée générale en novembre 2009.

Le bureau a reçu aussi une demande des pilotes Belges et Italiens pour modifier le règlement C8. L'assemblée fait la même proposition, les pilotes de chaque pays se rencontreront aussi lors du championnat d'Europe à Uersfeld le jeudi 23 juillet à 14h. La CECCAS ne convoquera pas les pilotes, ces derniers doivent s'organiser entre eux. Par contre la CECCAS à déjà réservé une salle cet effet.

Ces modifications ont été acceptées par l'assemblée.

- ✚ L'assemblée donne son approbation pour le classement de la coupe d'Europe 2008, sont classés les pilotes ayant participé à minimum 3 courses de cette coupe. Les 3 meilleurs résultats sont comptabilisés.
- ✚ L'Italie fait une demande pour que les soapbox de la Scuderia Ferrari intègre la catégorie C4. L'assemblée accepte mais à condition que la construction soit conforme au règlement de la catégorie et qu'à partir de 2009 - 2010 ces dernières participent impérativement, au minimum au championnat d'Europe ceci afin que les organisateurs aient aussi une retombée médiatique.
- ✚ Le bureau fait une proposition d'organiser une soirée CECCAS avec DJ où les boissons seraient à un prix démocratique le jeudi 23 juillet. En plus comme les statuts de la CECCAS vont changer et qu'elle va devenir la FISS (Fédération Internationale de Speed Down), un concours va être lancé à toutes personnes ayant une licence CECCAS de pouvoir montrer ses talents artistiques en réalisant un nouveau logo pour la FISS. Le gagnant du concours ainsi que le nouveau logo seront dévoilés lors de cette soirée.

Tous les délégués acceptent.

- ✚ Le bureau a reçu une demande d'adhésion de la part de la Fédération Française de Caisse à Savon pour réintégrer la CECCAS. Pour les délégués qui n'étaient pas au courant des antécédents le président explique d'une manière démocratique les faits. Après un tour de table, et un vote, la décision suivante est prise par l'assemblée : la Fédération Française dispose d'une période probatoire de une année pour appliquer les règlements et les statuts CECCAS en vigueur. Lors de l'assemblée générale de novembre 2009, une décision sera prise sur l'intégration de la Fédération Française à la CECCAS, ceci en partenariat avec Speeddown France.

Par contre l'assemblée souhaite que le climat de tensions interne propre à la France se termine rapidement
ceci pour le bien des pilotes et organisateurs de course.

✚ Election des mandats du président et du bureau :

Monsieur Philippe ROTH est reconduit dans sa fonction de président et propose à l'assemblée le bureau suivant :

Vice-président : Walter KRAEMER

Secrétariat : Frédéric GRIGNARD

Trésorier : Jean PILAT

Relation Concurrents : René MULLER

Coordinateur Manager : Jean-Claude GRIGNARD

Tous ces postes sont acceptés par l'assemblée.

✚ Visite du site proposé pour le championnat d'Europe 2009

Le camping se situe dans un champ légèrement en pente mais tout a fait acceptable.

Le camping sera raccordé en eau et électricité.

Les douches se situent juste en face du camping au complexe du foot.

Les WC et douches seront en suffisance car en Allemagne c'est le centre de la santé et de l'hygiène qui définit le nombre nécessaire.

La piste fait 1500m pour un dénivelé de 80m.

La protection se fera avec des pneus attachés entre eux et des bottes de pailles.

Prix du camping :

Adulte : 20 €

Enfant 6 à 12 ans : 15 €

Le camping sera ouvert du lundi 20 juillet 12h00 au lundi 27 juillet 12h00.

Le contrôle technique se fera le vendredi 24 juillet de 09H à 12h et de 14h à 17h.

Le paiement de l'inscription des pilotes/copilotes participant au championnat doit être payé avant le 31 mai, passé cette date l'inscription sera doublée.

Les fiches d'inscriptions à l'attention des délégués seront également à disposition sur le site www.speeddown-ceccas.com

✚ La prochaine assemblée générale est fixée, les 06, 07 & 08 novembre 2009 en Belgique.

✚ Le président remercie tous les délégués et clôture l'assemblée générale de 2008.

Le secrétaire
GRIGNARD Frédéric

Le président
ROTH Philippe

Un délégué
BERGER Jonathan